

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, tenue le 8<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020, à compter de 19 h 30, via l'application TEAMS, le tout conformément aux dispositions prévues au *Règlement relatif à la participation à distance aux séances du C.A.*

Membres	Nom	Catégorie	Présent	Absent
Administrateurs représentant les parents	Annie Hébert	Membre parent – District 1	X	
	Antoine Prévost	Membre parent – District 2	X	
	Martine Tremblay	Membre parent – District 3	X	
	François Lessard	Membre parent – District 4	X	
	Ghislain Lafortune	Membre parent – District 5	X	
Administrateurs représentant les membres du personnel	Alexandre Dumas	Membre du personnel enseignant	X	
	Cléo Guillemette	Membre du personnel professionnel non enseignant	X	
	Alexis Perrault	Membre du personnel de soutien	X	
	Chantal Vigneault	Directrice d'établissement d'enseignement	X	
	Isabelle Dagneau	Membre du personnel d'encadrement	X	
Administrateurs représentant les membres de la communauté	Nancy Bastille	Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines	X	
	Jacky Mathieu	Personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel	X	
	Kévin Roy	Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles	X	
	Sara Favreau-Perreault	Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires	X	
	Isabelle Poulin-Rioux	Personne âgée de 18 à 35 ans	X	
Autres participants (sans droit de vote)	Martial Gaudreau	Directeur général	X	
	Annie Garon	DGA, secrétaire générale et responsable des communications	X	
	Dany Grégoire	Représentante du personnel d'encadrement accompagnant le directeur général	X	
Invités	Mélissa Francoeur	Directrice du service des ressources financières et matérielles		
	Yanick Bastien	Coordonnateur au service des ressources matérielles		
	Julie Morin	Directrice du service des ressources humaines		
	Éric Croteau	Coordonnateur au service des ressources humaines		
	Luc Grandchamp	Directeur du service de l'informatique		

#### **Constatation du quorum et ouverture de la séance par le directeur général**

La secrétaire générale constate le quorum, conformément à l'article 160 de la *Loi sur l'instruction publique* et le directeur général souhaite la bienvenue aux membres.

#### **CA20-020 – Ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

<b>Général</b>
1. Constatation du quorum et ouverture de la séance par le directeur général
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2020
4. Assermentation d'un nouvel administrateur et présentation
<b>Période de questions réservée au public</b>
<b>Points de décisions</b>
5. Durée du mandat – Membre du personnel d'encadrement – sans droit de vote et nouvel administrateur représentant le personnel enseignant
6. Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du C.A.
7. Calendrier des séances du conseil d'administration 2020-2021
8. Règlement relatif à la participation à distance aux séances du C.A.
8.1. Code d'éthique – Rencontres virtuelles
9. Liste et actes d'établissements
10. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles
11. Liste des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires
12. Liste des services éducatifs dispensés par les centres FP & FGA
13. Règles relatives aux critères d'inscription des élèves
14. États financiers et rapport des vérificateurs externes

<b>Points de décisions (suite)</b>	
15.	Régime d'emprunt à long terme 2020-2021
16.	Cession de terrain en faveur de monsieur Yves Paquette
17.	Échange de terrains – École Notre-Dame-du-Paradis
18.	Ressources matérielles – Attribution de contrats
18.1.	Polyvalente Montignac – Réfection du stationnement
18.2.	École de la Rose-des-Vents – Réfection du revêtement extérieur, des fenêtres et des fondations
18.3.	École de la Voie-Lactée – réfection de la cour et imperméabilisation des fondations
18.4.	École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur – Réfection du revêtement extérieur et des fenêtres, phase 2
19.	Comité de vérification – Ajout d'un nouveau membre
20.	Tarification CNESST
21.	Proposition de mise à jour des écrits de gestion - Échéancier
21.1.	Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le protecteur de l'élève – Adaptation
21.2.	Procédure de révision d'une décision concernant un élève - Adaptation
21.3.	Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du comité exécutif - Abolition
21.4.	Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et sur la modification de certains services éducatifs dispensés dans une école – Adaptation
21.5.	Politique de gestion des cadres de centre et administrateurs – Adaptation
21.6.	Politique de gestion des cadres d'école – Adaptation
21.7.	Politique relative au transport scolaire – Adaptation
21.8.	Procédure administrative relative à la démarche de signalement des plaintes – Abolition
21.9.	Politique de communication - Abolition
21.10.	Règlement sur le fonctionnement du conseil d'administration
22.	Plan d'effectifs du personnel professionnel – Modification
<b>Reddition de comptes</b>	
23.	Rapport du directeur général
<b>Points d'information</b>	
24.	Calendrier des rencontres 2020-2021 – Comité de gouvernance et d'éthique
25.	Compte rendu - Rencontre du comité de gouvernance et d'éthique - 30 novembre 2020
26.	Calendrier des rencontres 2020-2021 – Comité des ressources humaines
27.	Compte rendu - Rencontre du comité des ressources humaines - 30 novembre 2020
28.	Calendrier des rencontres 2020-2021 – Comité de vérification
29.	Compte rendu - Rencontre du comité de vérification – 24 novembre 2020
30.	Plan directeur des ressources informationnelles 2020-2023
31.	Coronavirus – État de situation
<b>Période de questions réservée au public</b>	
<b>Levée de la séance et prochaine séance</b>	
32.	Levée de la séance
33.	Prochaine séance : mardi 16 mars 2021 à 19 h 30

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CA20-021 – Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du conseil d'administration du 20 octobre 2020**

Considérant que les membres ont pu prendre connaissance du procès-verbal au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

Sur la proposition de madame Sara Favreau-Perreault, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 20 octobre 2020 soit adopté et la secrétaire générale est par la présente dispensée d'en donner lecture.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **Inscription au registre des procès-verbaux et serment d'un administrateur**

Conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, le directeur général procède à l'assermentation de la personne énumérée ci-après à la date indiquée en marge de celle-ci.

La personne assermentée prête le serment suivant :

Je, Alexandre Dumas, soussigné, administrateur, fais serment ou affirme solennellement que je remplirai fidèlement les devoirs de ma charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Administrateur	Catégorie	Date de l'assermentation
Alexandre Dumas	Membre du personnel enseignant Enseignant – École du Parchemin	Par le directeur général le 8 décembre 2020

(voir Annexe CA415-2020-2021-005)

#### **Période de questions réservée au public**

N/A.

**CA20-022 – Durée du mandat – Membre du personnel d'encadrement – sans droit de vote et nouvel administrateur représentant le personnel enseignant**

Considérant l'article 25 de l'annexe 1 (article 332 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*) prévoyant que les membres du conseil d'administration déterminent ceux qui, parmi eux, auront un mandat de 2 ans ou 3 ans; ceux-ci doivent être 2 ou 3 dans chaque catégorie de membres;

Considérant le fait que madame Dany Grégoire, directrice des services de l'enseignement, occupe le poste de représentante du personnel d'encadrement, accompagnant le directeur général, sans droit de vote, le tout conformément à l'article 167.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant l'arrivée de monsieur Alexandre Dumas, à titre d'administrateur représentant les membres du personnel (enseignant), suite à la démission de madame Elaine Desrosiers;

Considérant que monsieur Alexandre Dumas occupait auparavant le poste de substitut du représentant des membres du personnel (enseignant);

Considérant la nécessité de fixer la durée du mandat de ces deux personnes;

Sur la proposition de madame Chantal Vigneault, il est résolu d'établir comme suit la durée des mandats des personnes figurant ci-après :

Description	Nom	Durée du mandat	
		2 ans	3 ans
Catégorie - Membre représentant le personnel - enseignant	Alexandre Dumas		X
Catégorie - Membre du personnel d'encadrement – sans droit de vote (art. 167.1 LIP)	Dany Grégoire		X

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA20-023 – Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil d'administration - Adoption**

Considérant le projet de *Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaire du conseil d'administration*, adopté pour fins de consultation par le conseil d'administration aux termes de la résolution CA20-005;

Considérant la consultation tenue auprès des diverses instances du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, le tout conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

sur la proposition de madame Cléo Guillemette, il est résolu d'adopter le *Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil d'administration*, joint en annexe CA415-2020-2021-006 du présent procès-verbal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA20-024 – Calendrier des séances du conseil d'administration 2020-2021 - Adoption**

Considérant le projet de calendrier, proposé en application du projet de Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil d'administration aux dates suivantes, pour l'année scolaire 2020-2021 : 20 octobre 2020, 8 décembre 2020, 16 mars 2021 et 25 mai 2021.

sur la proposition de madame Isabelle Poulin-Rioux, il est résolu :

- d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2020-2021, avec une date d'entrée en vigueur immédiate, soit le 8 décembre 2020, lequel est joint en annexe CA415-2020-2021-007 du présent procès-verbal;
- que ce calendrier soit transmis par la secrétaire générale, pour affichage, aux directions des établissements et des services, à chaque conseil d'établissement ainsi qu'au comité de parents.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA20-025 – Règlement relatif à la participation à distance aux séances du conseil d'administration - Adoption**

Considérant le projet de *Règlement relatif à la participation à distance aux séances du conseil d'administration*, adopté pour fins de consultation par le conseil d'administration aux termes de la résolution CA20-006;

Considérant la consultation tenue auprès des diverses instances du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, le tout conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

sur la proposition de madame Annie Hébert, il est résolu d'adopter le *Règlement relatif à la participation à distance aux séances du conseil d'administration*, joint en annexe CA415-2020-2021-008 du présent procès-verbal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA20-026 – Code d'éthique – Rencontres virtuelles - Adoption**

Considérant que dans le contexte sanitaire actuel, plusieurs rencontres du conseil d'administration doivent se tenir de façon virtuelle, dont des séances ordinaires de même que des comités de travail;

Considérant la pertinence d'établir un code d'éthique pour la tenue de ces rencontres virtuelles;

sur la proposition de madame Cléo Guillemette, il est résolu d'adopter le code d'éthique pour la tenue des rencontres virtuelles des membres du conseil d'administration, joint en annexe CA415-2020-2021-009 du présent procès-verbal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CA20-027 – Listes et actes d'établissement 2021-2022 - Adoption**

Considérant les dispositions des articles 39, 100 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique* relatives à la délivrance des actes d'établissement des écoles et des centres du centre de services scolaire;

Considérant les consultations tenues;

Considérant les avis et les commentaires reçus;

Considérant la recommandation du directeur général;

sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu :

- a) que le conseil d'administration délivre, à chaque école et centre, un acte d'établissement, tel que reproduit dans le document CA410-2020-2021-003 en annexe au présent procès-verbal;
- b) que ces actes d'établissement prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021;
- c) que la liste des établissements soit établie telle que reproduite dans le même document CA410-2020-2021-003.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CA20-028 – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024 - Adoption**

Considérant les dispositions de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* relatives à l'établissement, chaque année, d'un plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

Considérant les consultations tenues;

Considérant les avis et commentaires reçus;

Considérant la recommandation du directeur général;

sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu :

- a) d'accepter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire, tel que reproduit dans le document CA410 2020-2021-004;
- b) que ce plan soit transmis par la secrétaire générale à chaque municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement situé dans le territoire du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CA20-029 – Liste des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires - Adoption**

Considérant les dispositions des articles 236 et 251 de la *Loi sur l'instruction publique* précisant que le centre de services scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque centre;

Considérant les consultations tenues;

Considérant les avis reçus à la suite des consultations tenues;

Considérant la recommandation formulée par la directrice des services de l'enseignement;

sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu :

- a) d'adopter le document intitulé « Liste des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons » portant sur la détermination des services éducatifs qui sont dispensés par chaque école, tel que reproduit en annexe CA425-2020-2021-005;
- b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CA20-030 – Liste des services éducatifs dispensés par les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes - Adoption**

Considérant les dispositions des articles 236 et 251 de la *Loi sur l'instruction publique* précisant que le centre de services scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque centre;

Considérant les consultations tenues;

Considérant les avis reçus à la suite des consultations tenues;

Considérant la recommandation formulée par la directrice générale adjointe;

sur la proposition de madame Isabelle Poulin-Rioux, il est résolu :

- a) d'adopter le document intitulé « Liste des services éducatifs dispensés par les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons » portant sur la détermination des services éducatifs qui sont dispensés par chaque centre, tel que reproduit en annexe CA425-2020-2021-006;
- b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CA20-031 – Règles relatives aux critères d'inscription des élèves - Adoption**

Considérant les dispositions des articles 4 et 239 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant les consultations tenues;

Considérant les avis reçus sur le sujet;

Considérant que la période d'inscription est fixée du 8 au 12 février 2021;

sur la proposition de madame Chantal Vigneault, il est résolu :

- a) d'adopter le document intitulé « Règles relatives aux critères d'inscription des élèves dans les écoles du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons », tel que reproduit en annexe CA425-2020-2021-007;
- b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **CA20-032 – États financiers et rapport des vérificateurs externes - Adoption**

Considérant que le directeur général doit soumettre les états financiers et le rapport du vérificateur externe au conseil d'administration;

Considérant que la secrétaire générale a donné un avis public de la date, de l'heure et du lieu de cette séance;

Considérant que le directeur général a publié un résumé de l'état financier;

sur la proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu d'accepter le dépôt par le vérificateur externe des états financiers et du rapport de vérification produits pour l'exercice financier 2019-2020 du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, le tout tel qu'il appert desdits états financiers joints en annexe CA430-2020-2021-002 au présent procès-verbal.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **CA20-033 – Régime d'emprunt à long terme 2020-2021**

Considérant que, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2021, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 11 343 000 \$;

Considérant que, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

Considérant que le ministre de l'Éducation (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 25 novembre 2020;

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu :

1. Qu'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2021, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 11 343 000 \$, soit institué;
2. Que les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des centres de services scolaires, soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux centres de services scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. Qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. Qu'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
  - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
  - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

5. Que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. Que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :  
Le Directeur général;  
La Directrice générale adjointe; ou  
La Directrice des ressources financières et matérielles;  
de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. Que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA20-034 – Cession de terrain en faveur de monsieur Yves Paquette**

Considérant que, dans le cadre de la refonte cadastrale, il a été relevé que lot 5 793 216 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Coaticook est propriété du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, bien qu'il soit utilisé depuis plusieurs années par monsieur Yves Paquette;

Considérant l'intérêt manifesté par monsieur Yves Paquette de procéder à l'acquisition du lot 5 793 216 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Coaticook, pour l'équivalent de sa valeur foncière, soit 400 \$ et d'acquitter les frais de gestion de la Société québécoise des infrastructures ainsi que ceux du notaire qui instrumentera la transaction;

Considérant que le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons n'utilise pas le lot 5 793 216 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Coaticook et qu'il n'a pas l'intention d'en faire usage dans le futur;

Considérant le projet d'acte de vente soumis;

Considérant l'article 47 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs*;

sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu :

- a) d'accepter de céder le lot 5 793 216 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Coaticook, en faveur de monsieur Yves Paquette, pour une somme représentant sa valeur foncière, soit 400 \$, étant entendu que monsieur Yves Paquette devra acquitter les frais de gestion de la Société québécoise des infrastructures ainsi que ceux du notaire qui instrumentera la transaction;
- b) d'accepter les termes du projet d'acte de vente, joint en annexe CA440-2020-2021-001 du présent procès-verbal;
- c) que les termes de la présente résolution sont conditionnels à l'obtention du consentement du ministère de l'Éducation du Québec ainsi que de la Société québécoise des infrastructures, incluant la validation des termes du projet d'acte de vente, joint en annexe CA440-2020-2021-001 du présent procès-verbal;
- d) d'autoriser le directeur général à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**École Notre-Dame-du-Paradis – Échange de terrains**

Considérant le fait que les négociations sont toujours en cours avec la municipalité de Dudswell pour la conclusion d'une entente d'utilisation de locaux et de partage des infrastructures, ce dossier est reporté à la séance du 16 mars 2021.

**CA20-035 – Polyvalente Montignac – Réfection du stationnement**

Considérant le projet de réfection du stationnement à la Polyvalente Montignac, prévu dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2020-2021 »;

Considérant l'appel d'offres public 2021E0601;

Considérant les soumissions reçues:

Entreprise	Montant avant taxes
Les Pavages de Beauce Ltée	381 030,00 \$
Lafontaine & Fils Inc.	422 980,66 \$
Excavation Bolduc	435 302,63 \$
Excavation Drouin Doris Inc.	517 499,95 \$
L4 Construction	535 909,40 \$
Le Groupe Expert Drains	558 038,60 \$

Sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu d'accorder le contrat de réfection du stationnement à la Polyvalente Montignac, à Les Pavages de Beauce Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 381 030,00 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA20-036 – École de la Rose-des-Vents – Réfection des revêtements extérieurs, des fenêtres et des fondations**

Considérant le projet de réfection des revêtements extérieurs, des fenêtres et des fondations à l'école de la Rose-des-Vents, prévu dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2020-2021 »;

Considérant l'appel d'offres public 2021E8901;

Considérant les soumissions reçues:

Entreprise	Montant avant taxes
Construction JL Groleau Inc.	719 650,00 \$
Construction R. Bélanger Inc.	731 000,00 \$
Construction Olivier & Lyonnais Inc.	756 750,00 \$
Construction Alain Morin Inc.	799 800,00 \$
Construction Turco Inc.	835 000,00 \$
Cité Construction TM Inc.	872 423,00 \$

Sur la proposition de madame Nancy Bastille, il est résolu d'accorder le contrat de réfection des revêtements extérieurs, des fenêtres et des fondations à l'école de la Rose-des-Vents, à Construction JL Groleau Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 719 650,00 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA20-037 – École de la Voie-Lactée – Réfection de la cour et imperméabilisation des fondations**

Considérant le projet de réfection de la cour et imperméabilisation des fondations à l'école de la Voie-Lactée, prévu dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2020-2021 »;

Considérant l'appel d'offres public 2021E9502;

Considérant les soumissions reçues:

Entreprise	Montant avant taxes
Construction Groupe Prévost	291 866,85 \$
Excavation Bolduc Inc.	394 474,49 \$
Lafontaine & Fils Inc.	395 775,00 \$
Cité Construction TM Inc.	407 500,01 \$
Le Groupe Expert Drains	427 745,57 \$

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu d'accorder le contrat de réfection de la cour et imperméabilisation des fondations à l'école de la Voie-Lactée, à Construction Groupe Prévost, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 291 866,85 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA20-038 – École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur – Réfection du revêtement extérieur et des fenêtres, phase 2**

Considérant le projet de réfection du revêtement extérieur et fenêtres, phase 2 à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, prévu dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments »;

Considérant l'appel d'offres public 2021E6802;

Considérant les soumissions reçues:

Entreprise	Montant avant taxes
Construction Olivier & Lyonnais	862 495,00 \$
Construction Alain Morin	928 000,00 \$
Construction R. Bélanger	949 000,00 \$
Constructions Guy Sebas Inc.	957 699,00 \$
Construction JL Groleau Inc	1 013 400,00 \$
Construction Turco Inc.	1 033 000,00 \$

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu d'accorder le contrat de réfection du revêtement extérieur et des fenêtres, phase 2 à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur à Construction Olivier & Lyonnais, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 862 495,00 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA20-039 – Comité de vérification – Ajout d'un nouveau membre**

Considérant les termes de l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, prévoyant que le conseil d'administration doit instituer un comité de vérification;

Considérant la nécessité de nommer un nouveau membre pour siéger au comité de vérification, suite à la démission de madame Élane Desrosiers;

Sur la proposition de madame Sara Favreau-Perreault, il est résolu de nommer monsieur Alexandre Dumas, à titre de nouveau membre pour siéger au comité de vérification.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CA20-040 – Tarification CNESST - Adoption**

Considérant que le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons est assujéti à la tarification rétrospective de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);

Considérant que le choix de limite pour l'année 2021 doit être transmis à la CNESST au plus tard le 15 décembre 2020;

Considérant la recommandation de la firme Gestion Dossier Santé Sécurité suivant l'analyse du dossier financier et d'expérience du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Sur la proposition de madame Cléo Guillemette, il est résolu de fixer le choix de la limite par réclamation pour l'année 2021 à 1,5 fois le salaire maximum assurable et de mandater la directrice du service des ressources humaines à communiquer cette décision à la CNESST selon les modalités applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **Proposition de mise à jour des écrits de gestion - Échéancier**

Un échéancier en lien avec la mise à jour des écrits de gestion est déposé aux membres pour leur information, lequel est joint en annexe CA415-2020-2021-010 du présent procès-verbal.

#### **CA20-041 – Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant la protection de l'élève - Adaptation**

Considérant la réforme de la gouvernance scolaire mise en place par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant l'abolition du conseil des commissaires et la création du conseil d'administration;

Considérant les termes du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs, en vigueur au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant la nécessité d'adapter le contenu du Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le protecteur de l'élève;

Considérant qu'aucune modification de fond n'est apportée à ce dit règlement et que les changements ont pour but de s'adapter au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant que dans ce contexte, il n'est pas nécessaire d'effectuer les consultations d'usage;

sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu d'adopter le Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le protecteur de l'élève, joint en annexe CA415-2020-2021-011 du présent procès-verbal, afin qu'il corresponde au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CA20-042 – Procédure de révision d'une décision concernant un élève - Adaptation**

Considérant la réforme de la gouvernance scolaire mise en place par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant l'abolition du conseil des commissaires et la création du conseil d'administration;

Considérant les termes du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs, en vigueur au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant la nécessité d'adapter le contenu de la Procédure de révision d'une décision concernant un élève;

Considérant qu'aucune modification de fond n'est apportée à cette dite procédure et que les changements ont pour but de s'adapter au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant que dans ce contexte, il n'est pas nécessaire d'effectuer les consultations d'usage;

sur la proposition de madame Isabelle Dagneau, il est résolu d'adopter la Procédure de révision d'une décision concernant un élève, jointe en annexe CA415-2020-2021-012 du présent procès-verbal, afin qu'elle corresponde au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CA20-043 – Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du comité exécutif - Abolition**

Considérant la réforme de la gouvernance scolaire mise en place par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant l'abolition du conseil des commissaires et la création du conseil d'administration;

Considérant les termes du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs, en vigueur au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant l'abolition du comité exécutif dans le cadre de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

sur la proposition de madame Annie Hébert, il est résolu d'abolir le Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du comité exécutif, joint en annexe CA415-2020-2021-013 du présent procès-verbal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**CA20-044 – Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et sur la modification de certains services éducatifs dispensés dans une école - Adaptation**

Considérant la réforme de la gouvernance scolaire mise en place par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant l'abolition du conseil des commissaires et la création du conseil d'administration;

Considérant les termes du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs, en vigueur au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant la nécessité d'adapter le contenu de la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et sur la modification de certains services éducatifs dispensés dans une école;

Considérant qu'aucune modification de fond n'est apportée à cette dite politique et que les changements ont pour but de s'adapter au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant que dans ce contexte, il n'est pas nécessaire d'effectuer les consultations d'usage;

sur la proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu d'adopter la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et sur la modification de certains services éducatifs dispensés dans une école, jointe en annexe CA415-2020-2021-014 du présent procès-verbal, afin qu'elle corresponde au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA20-045 – Politique de gestion des cadres de centre et administrateurs - Adaptation**

Considérant la réforme de la gouvernance scolaire mise en place par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant l'abolition du conseil des commissaires et la création du conseil d'administration;

Considérant les termes du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs, en vigueur au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant la nécessité d'adapter le contenu de la Politique de gestion des cadres de centre et administrateurs;

Considérant qu'aucune modification de fond n'est apportée à cette dite politique et que les changements ont pour but de s'adapter au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant que dans ce contexte, il n'est pas nécessaire d'effectuer les consultations d'usage;

sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu d'adopter la Politique de gestion des cadres de centre et administrateurs, jointe en annexe CA415-2020-2021-015 du présent procès-verbal, afin qu'elle corresponde au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA20-046 – Politique de gestion des cadres d'école - Adaptation**

Considérant la réforme de la gouvernance scolaire mise en place par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant l'abolition du conseil des commissaires et la création du conseil d'administration;

Considérant les termes du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs, en vigueur au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant la nécessité d'adapter le contenu de la Politique de gestion des cadres d'école;

Considérant qu'aucune modification de fond n'est apportée à cette dite politique et que les changements ont pour but de s'adapter au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant que dans ce contexte, il n'est pas nécessaire d'effectuer les consultations d'usage;

sur la proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu d'adopter la Politique de gestion des cadres d'école, jointe en annexe CA415-2020-2021-016 du présent procès-verbal, afin qu'elle corresponde au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA20-047 – Politique relative au transport scolaire - Adaptation**

Considérant la réforme de la gouvernance scolaire mise en place par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant l'abolition du conseil des commissaires et la création du conseil d'administration;

Considérant les termes du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs, en vigueur au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant la nécessité d'adapter le contenu de la Politique relative au transport scolaire;

Considérant qu'aucune modification de fond n'est apportée à cette dite politique et que les changements ont pour but de s'adapter au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant que dans ce contexte, il n'est pas nécessaire d'effectuer les consultations d'usage;

sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu d'adopter la Politique relative au transport scolaire, jointe en annexe CA415-2020-2021-017 du présent procès-verbal, afin qu'elle corresponde au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CA20-048 – Procédure administrative relative à la démarche de signalement des plaintes - Abolition**

Considérant la réforme de la gouvernance scolaire mise en place par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant l'abolition du conseil des commissaires et la création du conseil d'administration;

Considérant les termes du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs, en vigueur au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant que cette procédure n'est pas le véhicule utilisé par les plaignants pour soumettre une plainte en matière de transport scolaire;

Considérant qu'une plainte en matière de transport scolaire suivra les étapes prévues au Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le protecteur de l'élève, comme tout autre type de plainte;

sur la proposition de madame Chantal Vigneault, il est résolu la Procédure administrative relative à la démarche de signalement des plaintes, jointe en annexe CA415-2020-2021-018 du présent procès-verbal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CA20-049 – Politique de communication - Abolition**

Considérant la réforme de la gouvernance scolaire mise en place par le ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant l'abolition du conseil des commissaires et la création du conseil d'administration;

Considérant les termes du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs, en vigueur au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons;

Considérant les termes de l'article 201 de la Loi sur l'instruction publique prévoyant que le directeur général est désormais le porte-parole officiel du centre de services scolaire. À ce titre, il fait part publiquement de la position du centre de services scolaire sur tout sujet qui le concerne notamment lorsqu'il participe, au nom du centre de services scolaire, aux divers organismes voués au développement local et régional;

sur la proposition de madame Isabelle Dagneau, il est résolu d'abolir la Politique de communication, jointe en annexe CA415-2020-2021-019 du présent procès-verbal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CA20-050 – Règlement sur le fonctionnement du conseil d'administration - Consultation**

Considérant les termes de l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*, prévoyant que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement;

Considérant les travaux menés par le comité de gouvernance et d'éthique, afin de proposer un modèle de règlement sur le fonctionnement du conseil d'administration;

sur la proposition de madame Cléo Guillemette, il est résolu d'adopter pour consultation le Règlement sur le fonctionnement du conseil d'administration, joint en annexe CA415-2020-2021-020 du présent procès-verbal et de mandater la secrétaire générale pour procéder aux consultations d'usage, prévues à la *Loi sur l'instruction publique*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **Plan d'effectifs du personnel professionnel - Modification**

##### **CA20-051 – Création de poste – Conseiller pédagogique au Centre d'éducation des adultes du CSSHC**

Considérant que le poste de conseillère pédagogique - régulier à temps plein – 35 h/sem. à la formation générale aux adultes et à la MFR du Granit sera laissé vacant à compter du 29 janvier 2021 suite à la prise de retraite de madame Diane Nadon et que ce poste sera aboli à la prochaine planification des effectifs;

Considérant la nature des besoins des services à rendre à la formation générale aux adultes;

sur la proposition de madame Isabelle Poulin-Rioux, il est résolu de créer un poste de conseillère ou conseiller pédagogique en adaptation scolaire – régulier à temps plein – 28 h/sem. à la formation générale aux adultes pour les secteurs de Coaticook, East Angus et Lac-Mégantic et de modifier en conséquence le plan d'effectifs du personnel professionnel 2020-2021 adopté le 26 mai 2020 (DGT20-4976).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **Rapport du directeur général**

Un tableau-synthèse des décisions prises par le directeur général est présenté aux membres pour leur information, lequel est joint en annexe CA410-2020-2021-005 du présent procès-verbal.

#### **Points d'information**

Les documents suivants sont transmis aux membres pour leur information :

- Calendrier des rencontres 2020-2021 – Comité de gouvernance et d'éthique
- Compte rendu - Rencontre du comité de gouvernance et d'éthique - 30 novembre 2020
- Calendrier des rencontres 2020-2021 – Comité des ressources humaines
- Compte rendu - Rencontre du comité des ressources humaines - 30 novembre 2020
- Calendrier des rencontres 2020-2021 – Comité de vérification
- Compte rendu - Rencontre du comité de vérification – 24 novembre 2020

### **Plan directeur des ressources informationnelles 2020-2023**

Le directeur du service de l'informatique présente le Plan directeur des ressources informationnelles 2020-2023 et répond aux questions des membres à ce sujet.

### **Coronavirus – État de situation**

Le directeur général présente un état de situation en lien avec la pandémie de coronavirus.

### **Période de questions réservée au public**

N/A

### **Levée de la séance**

À 21 h 45, sur la proposition de madame Annie Hébert, la séance est levée.

### **Prochaine séance**

Le mardi 16 mars 2021 à 19 h 30.

---

M. Antoine Prévost, président

---

Me Annie Garon, secrétaire générale